



AXES DU PCAET	ACTIONS MENÉES PAR CROISSY
<p>AXE 1 : FAVORISER LA MOBILISATION GÉNÉRALE POUR UNE MISE EN OEUVRE EFFICACE DES ORIENTATIONS « CLIMAT-AIR-ENERGIE »</p> <p>Action 1.1 Faire de l'administration de la CASGBS une administration écoresponsable exemplaire</p> <ul style="list-style-type: none">-Mettre en place un budget vert-Mener à bien un plan de réduction des déchets de l'Agglomération-Mettre en œuvre un plan de mobilité administration-Rendre les achats publics exemplaires-Agir pour un numérique responsable-Faciliter les retours d'expérience au sein de la CASGBS et entre communes <p>Action 1.2 Faciliter l'implication de tous les citoyens, des associations et des acteurs du territoire</p> <ul style="list-style-type: none">-Consacrer une part du budget d'investissement de l'Agglomération à la formation des élus et des agents et à la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux-Animer un réseau d'acteurs du territoire pour assurer une communication et un partage sur les enjeux du Plan Climat-Sensibiliser le jeune public	<p>Compétence de la CASGBS</p>
<p>AXE 2 : PRÉSERVER ET VALORISER NOS RESSOURCES ENVIRONNEMENTALES</p> <p>Action 2.1 Miser sur l'agriculture de proximité et contribuer à en adapter les pratiques</p> <ul style="list-style-type: none">-Pérenniser le foncier et l'activité agricoles-Mettre en valeur et sécuriser les lisières agricoles avec les agriculteurs-Organiser des états généraux de l'agriculture locale <p>-Agir en faveur du développement de circuits courts</p>	<p>→ Territoire communal non concerné par l'agriculture.</p> <p>→Mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial visant à développer une alimentation locale et saine en rapprochant les producteurs et les consommateurs.</p> <p>Fiche action n°16</p>

<p>-Mettre à disposition des espaces pour l'agriculture urbaine et périurbaine</p> <p>Action 2.2 Protéger la forêt, l'adapter et en faire un facteur de résilience</p> <ul style="list-style-type: none"> -Obtenir le classement en forêt de protection pour la forêt de Marly -Établir une convention d'objectifs et de moyens avec l'Office National des Forêts (ONF) -Programmer des événements pour la propreté des forêts -Accompagner l'adaptation des milieux forestiers au changement climatique et définir des essences à planter en lien avec ces évolutions <p>Action 2.3 Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques et prévenir les risques afférents par une gestion proactive</p> <ul style="list-style-type: none"> -Organiser des états généraux de la Seine <p>-Sauvegarder les zones d'expansion de la Seine ZNIEFF de Croissy</p> <p>-Se doter d'un schéma directeur d'assainissement et des eaux pluviales urbaines</p> <p>-Prendre en compte les eaux de ruissellement pour favoriser l'infiltration</p> <p>-Développer les usages de récupération de l'eau de pluie par les communes et par les particuliers</p> <p>Action 2.4 Développer une approche globale en matière de biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> -Renforcer notre connaissance de la biodiversité locale 	<p>→ Mettre en œuvre un Plan arbres : intensification des plantations d'arbres dans les rues, avenues, cours d'écoles, squares. <i>Fiche action n°7</i></p> <p>→ Territoire communal non concerné par la forêt.</p> <p>→ Protéger les berges et préserver les zones humides en bord de Seine : restauration des berges, maintien des différents écosystèmes. <i>Fiche action n°4</i></p> <p>→ ZNIEFF de Croissy</p> <p>→ Compétence de la CASGBS</p> <p>→ Créer des îlots de fraîcheur, développer la couverture végétale dans les rues, élaborer un Plan Local d'Urbanisme vert, déployer des pistes cyclables perméables. <i>Fiches actions n°5, 7, 11 et 19</i></p> <p>→ Généraliser la mise en place de récupérateurs d'eau de pluie dans les bâtiments communaux ainsi que dans les logements. <i>Fiche action n°6</i></p> <p>→ Protéger les berges et préserver les zones humides en bord de Seine : le maintien et la pérennité de ces écosystèmes dépendent également de l'existence de connexions fonctionnelles entre la trame verte et bleue. <i>Fiche action n°4</i></p>
--	--

<p>-Sensibiliser sur la biodiversité et ses enjeux</p> <p>-Agir en faveur d'une gestion écologique des espaces verts</p> <p>-Développer les espaces naturels et végétalisés en milieu urbain</p> <p>-Mener à bien des projets de renaturation et de dépollution</p> <p>-Lutter contre l'apparition et le développement des espèces invasives</p> <p>-Favoriser les insectes pollinisateurs</p>	<p>→ Mettre en place des formations et des outils de sensibilisation du grand public, protéger les berges et maintenir des zones humides en bord de Seine. Fiches actions n°2 et 4</p> <p>→ Plan arbres visant à intensifier la présence arborée sur Croissy : Plantations d'arbres dans les rues et avenues, dans les cours d'écoles, dans les parcs et futurs squares, plantations Inciter les Croissillons à végétaliser leurs espaces extérieurs. Fiche action n°7</p> <p>→ Protéger les berges et préserver les zones humides en bord de Seine, créer 3 îlots de fraîcheurs, développer la couverture végétale sur la commune, désimperméabiliser l'espace public (routes, trottoirs, place). Fiches actions n°4,5,7 et 25</p> <p>→ Développer la couverture arborée sur la commune et désimperméabiliser l'espace public. Fiches actions n°7 et 25</p> <p>→ Mettre en place de formations et d'outils de sensibilisation du grand public, protéger les berges et maintenir des zones humides en bord de Seine. Fiches actions n°2 et 4</p> <p>→ protéger les berges et maintenir des zones humides en bord de Seine, créer des îlots de fraîcheur, développer la couverture végétale sur la commune avec le plan arbre et désimperméabiliser l'espace public. Fiches actions n°4,5,7 et 25</p>
<p>AXE 3 : DÉVELOPPER LES FONCTIONS DU TERRITOIRE DANS LE RESPECT DES RESSOURCES ET DE LEURS CAPACITÉS</p> <p>Action 3.1. Accroître la production d'énergies renouvelables locales</p> <p>-Réaliser une étude de potentiel en énergies renouvelables et de récupération pour bâtir et mettre en œuvre une stratégie de développement</p> <p>-Soutenir les projets de production locale d'énergies renouvelables</p>	<p>→ Mettre en place un système de chauffage par eaux grises pour le pôle Jean Moulin/Courtel et le pôle Stade/Centre Technique Municipal, installer des ombrières solaires photovoltaïques sur les parkings du stade des Sablières et du gymnase Jean Moulin. Fiches actions n°8,9 et 10</p>

<p>Action 3.2 Réduire et valoriser nos déchets</p> <ul style="list-style-type: none"> -Renforcer l'information et la formation sur les déchets, leurs coûts et leurs impacts -Créer une nouvelle déchetterie intercommunale et mettre en réseau les déchetteries -Lutter contre les dépôts sauvages -Expérimenter le tri à la source des biodéchets -Réaliser un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) -Amplifier la pratique du compostage, en particulier du compostage partagé -Étudier la mise en place d'une redevance incitative à la réduction des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place des formations et des outils de sensibilisation du grand public. <i>Fiche action n°2</i> → Compétence de la CASGBS → Etendre et pérenniser à l'ensemble de la commune l'expérimentation sur le tri des biodéchets. <i>Fiche action n°17</i> → Compétence de la CASGBS → Mettre en place des formations et des outils de sensibilisation du grand public, étendre et pérenniser sur toute la commune l'expérimentation sur le tri des biodéchets. <i>Fiches actions n°2 et 17</i> → Compétence de la CASGBS
<p>Action 3.3 Développer l'économie circulaire et de la fonctionnalité</p> <ul style="list-style-type: none"> -Sensibiliser aux pratiques de réemploi et à la réparation et encourager le développement de l'économie circulaire -Identifier les gisements potentiels de réemploi pour renforcer les filières et les circuits locaux -Valoriser les déchets du bâtiment du Projet de Renouvellement Urbain du quartier des Indes à Sartrouville -Mobiliser la commande publique 	<ul style="list-style-type: none"> → Mettre en place des formations et des outils de sensibilisation du grand public, instaurer un budget participatif pour développer une gouvernance citoyenne du « Plan zéro Carbone net ». <i>Fiches actions n°2 et 3</i> → Compétence de la CASGBS → Intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics.

AXE 4 : AMÉLIORER LES CONDITIONS DE DÉPLACEMENT PAR DE NOUVELLES PRATIQUES SOBRES ET DÉCARBONÉES

Action 4.1 Renforcer les liaisons entre communes en proposant une offre alternative aux transports carbonés

-Renforcer l'offre de bus

-Expérimenter de nouvelles solutions à la demande et en libre-service

-Expérimenter des solutions de covoiturage et d'autopartage

-Expérimenter des solutions logistiques pour le dernier kilomètre

-Expérimenter le transport fluvial pour le transport de personnes et le tourisme

Action 4.2 Développer l'usage des modes actifs

-Déployer le Plan Vélo

-Développer les services vélo

-Encourager la pratique de la marche

Action 4.3 Renforcer l'usage des transports en commun

-Réaménager des pôles de gares attractifs

-Améliorer la performance de l'offre de transports en commun (temps de parcours, cadencement, etc.)

-Accompagner les entreprises dans la mise en place de leur plan de mobilité

Action 4.4. Accompagner le déploiement des motorisations propres

-Déployer une flotte de bus et de véhicules de collecte des déchets plus propre

-Accompagner le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques et de stations multiénergies

→ La CASGBS négocie avec IDFM pour les lignes E, M et 20.

→ Compétence de la CASGBS

→ Compétence de la CASGBS. Toutefois, la Ville souhaiterait qu'un service d'auto partage soit implanté sur le territoire communal.

Fiche action n°23

→ Compétence de la CASGBS

→ Compétence de la CASGBS. Toutefois, la Ville veut déployer davantage de pistes cyclables et réviser le plan de circulation du centre-ville dans le but de favoriser les commerces, renforcer la sécurité et les modes actifs (vélos et marche à pieds).

Fiches actions n°19 et 20

→ Compétence de la CASGBS

→ Compétence de la CASGBS. Toutefois, la Ville souhaite que davantage d'infrastructures de Recharges de Véhicules Electriques (IRVE) soient déployées. La Ville va également poursuivre la transition énergétique de son parc de véhicules.

Fiches actions n°21 et 22

AXE 5 : FAVORISER LA RÉSILIENCE DES BÂTIMENTS, DES ESPACES PUBLICS ET DES AMÉNAGEMENTS

Action 5.1 Promouvoir un aménagement durable et favoriser l'éco-conception des espaces publics pour faire face aux risques naturels, climatiques et sanitaires

-Développer l'observation foncière

→ Compétence de la CASGBS

-Développer les espaces verts et désimperméabiliser les sols dans les zones urbaines pour lutter contre les îlots de chaleur urbains

→ Créer des îlots de fraîcheur sur la commune, désimperméabiliser l'espace public.

Fiches actions n°7 et 25

-Se doter d'un référentiel d'aménagement durable

→ Elaborer un Plan Local d'Urbanisme vert répondant aux enjeux de la stratégie bas carbone et aux objectifs de protection de la biodiversité.

Fiche action n°11

-Adapter l'éclairage public aux enjeux environnementaux

→ Poursuivre la rénovation de l'éclairage public (mise en place de Led) et des armoires de commande.

Fiche action n°24

-Mettre en œuvre un plan d'action santé en lien avec l'environnement

→ Contrôler et améliorer la qualité de l'air intérieur et extérieur, Mettre en œuvre un Projet Alimentaire Territorial (PAT), Créer un conseil local de santé One Health.

Fiches actions n°15,16 et 18

-Réaliser un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)

→ Compétence de la CASGBS. Toutefois, dans le cadre de la mise en place de capteurs de mesures de l'air, la Ville pourra également étudier les nuisances sonores.

Fiche action n°15

Action 5.2 Agir pour éco-rénover l'habitat et assurer la pérennité des constructions nouvelles

-Définir et mettre en œuvre un plan d'action de rénovation énergétique

→ Fournir des conseils gratuits et indépendants aux particuliers via l'espace Eco Renov (dispositif ADEME), élaborer un plan pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments de la Ville, inciter les bailleurs sociaux à réaliser des travaux de rénovation énergétique, identifier sur la base du volontariat des passoires thermiques de logements individuels et collectifs.

Fiches actions n°12,13 et 15

-Intégrer une charte promoteurs et un volet construction durable dans le référentiel d'aménagement durable

→ Elaborer un Plan Local d'Urbanisme vert répondant aux enjeux de la stratégie bas carbone et aux objectifs de protection de la biodiversité.

De plus, la Ville s'est déjà dotée d'une charte promoteur.

Fiche action n°11 et Charte promoteur

<p>-Favoriser le raccordement des logements aux réseaux de chaleur et en systématiser la démarche pour les constructions neuves</p>	<p>→ Mettre en place un système de chauffage par eaux grises pour le pôle Jean Moulin/Courtrel et le pôle Stade/Centre Technique Municipal, installer des ombrières solaires photovoltaïques sur les parkings du stade des Sablières et du gymnase Jean Moulin.</p> <p>Fiches actions n°8 et 9</p>
<p>Action 5.3 Favoriser l'éco-rénovation des bâtiments publics et d'activités</p> <p>-Accompagner les projets de rénovation énergétique des bâtiments publics</p> <p>-Accompagner les projets de rénovation énergétique d'activités</p>	<p>→ élaborer un plan pluriannuel de rénovation énergétique des bâtiments de la Ville.</p> <p>Fiche action n°13</p> <p>→ Compétence de la CASGBS.</p>